



Erreur de virement en ma faveur!

Par **oceania_sab_old**, le **19/06/2007** à **20:15**

Bonjour,

J'ai reçu un virement de 900 euros par erreur sur mon compte en décembre 2006 de la part d'un ex employeur. Mon banquier (caisse d'épargne) me contact aujourd'hui (19 juin 2007) pour me demander l'autorisation de virer ces 900 euros à la banque de mon ex employeur (CA), me disant que cette erreur proviendrait de la banque (CA). Ai-je le droit de refuser et de garder l'argent? Dans le pire des cas qu'est-ce que je risque, sachant que j'ai déjà dépenser cet argent croyant que cet argent m'était du ?

Merci pour votre réponse.

Par **hanan**, le **20/06/2007** à **10:02**

bonjour,

vous devez restitution de ce qui ne vous est pas du... autrement dit, il faut rendre l'argent, même si celui-ci vous a été transféré par erreur. Vous n'avez aucun droit dessus... votre ancien employeur peut engager des poursuites à votre encontre afin de recouvrer sa créance et vous risqueriez de vous retrouver à payer bien plus que ces 900 euros....

Cordialement

Par **oceania_sab_old**, le **20/06/2007** à **20:00**

Merci pour votre réponse!

Je vais essayer de négocier avec mon ex employeur pour le rembourser en plusieurs fois.

Merci encore!